

# 10 trucs faciles

coche ce que tu fais déjà...

je me couche tôt 	pour arriver en forme à l'école 	je m'habille seul 	
je me lève assez tôt pour tout faire calmement 		j'évite les écrans 	
je prends un petit-déjeuner équilibré 		je me brosse les dents 	je pense à mes affaires 
je ne bois pas de sodas le matin 		je me débarbouille 	je ne traîne pas pour tout faire 

www.dangerecole.blogspot.com

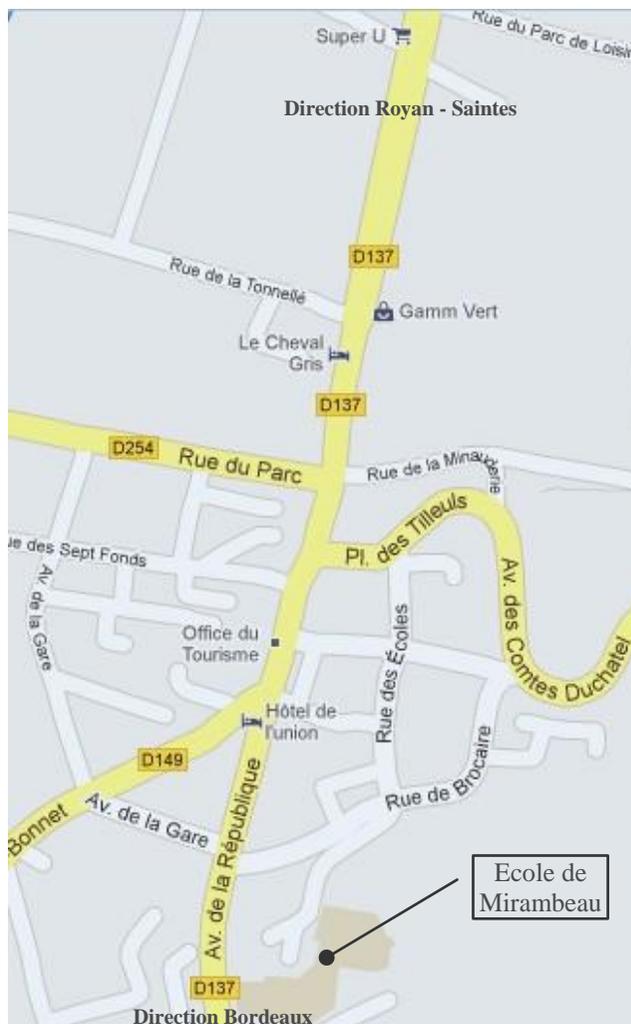
Avec l'aimable autorisation de Jack, dangerecole.blogspot.com/

## Etre en forme et ne pas manquer l'école

Il est demandé aux parents d'avertir en cas d'absence de leur(s) enfant(s) par courrier, courriel ou par téléphone.

Loi 2010-1127 du 28 septembre 2010 : Dans le cas où, au cours d'une même année scolaire, une nouvelle absence de l'enfant mineur d'au moins quatre demi-journées sur un mois est constatée en dépit de l'avertissement adressé par l'inspecteur d'académie, ce dernier, après avoir mis les personnes responsables de l'enfant en mesure de présenter leurs observations, et en l'absence de motif légitime ou d'excuses valables, saisit le directeur de l'organisme débiteur des prestations familiales qui suspend immédiatement le versement de la part des allocations familiales dues au titre de l'enfant en cause, calculées selon les modalités prévues à l'article L. 552-3-1 du code de la sécurité sociale.

## Localisation géographique



## Ecole publique

### élémentaire de Mirambeau



Entrée de l'école – Accueil – Bureau de direction – Bureau de la psychologue scolaire. Cour de récréation – Classes de CP & CE1 – Bibliothèque – Garderie – Préau.



Classes de CM1 & CM2 – Espace de jeux avec sable et structures.

Ecole publique élémentaire Pechèvre de Mirambeau  
26 rue des écoles  
17150 Mirambeau

**Téléphone :** 05.46.49.70.85

**Courrier électronique :** e-mirambeau@ac-poitiers.fr

**Blog :** <http://blogs17.ac-poitiers.fr/mirambeau-elem/>

## Horaires scolaires



### Matin

- Ouverture du portail : **08h35**
- Commencement des cours : **08h45**
- Cessation des cours : **11h45**

### Après-midi

- Ouverture du portail : **13h20**
- Commencement des cours : **13h30**
- Cessation des cours : **16h30**

Les adultes ne sont **pas autorisés** à entrer dans l'enceinte de l'école excepté pour un entretien avec l'équipe enseignante ou l'un de ses membres.

## Horaires garderie



- Garderie du matin : **07h30 - 08h35**
- Garderie du soir : **16h30 - 18h30**

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le secrétariat de la **Mairie de Mirambeau** : **05.46.49.60.73**.

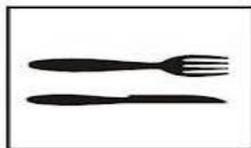
## Transports scolaires



Un transport scolaire commun au collège matin et soir. Pour tout renseignement veuillez contacter le **Conseil Général de Charente-Maritime** :

**la Charente Maritime**  **0 810 135 136** puis code 2

## Cantine



### Règlement

La participation aux frais de cantine scolaire se fait par l'achat de tickets vendus en mairie.

### Présence

La présence d'un enfant au repas journalier doit être signalée avant 09h00. Passé ce délai les parents devront être en mesure d'assurer le repas de leur(s) enfant(s).

## Rased - M.D.P.H. - 119

### Réseau d'aide aux élèves en difficulté



L'école de Mirambeau dispose d'une **psychologue scolaire**, Mme Dumas Nathalie.

### Maison départementale des personnes handicapées



Les parents concernés peuvent contacter, l'**enseignante référente** rattachée à la Maison du handicap :

Isabelle Peloton-Labrune - **05.46.48.55.74**

### 119 - Enfance en danger

En danger ?  
Le mieux,  
c'est d'en parler !



Les personnes ou enfants ayant été témoins ou suspectant la mise en danger d'enfants peuvent appeler ce numéro pour se confier ou témoigner.

## L'école et ses projets



### Projets

- **Culturels** : théâtre, littérature, cinéma, musique, chant et bien d'autres.
- **Liaisons inter-cycles**.



### Activités

- **USEP** : rencontres sportives inter-écoles se déroulant trois fois par an.
- **Natation** : en fin d'année scolaire 8 séances sont prévues pour une initiation.
- **Voile** : 4 journées pour les CM1 et CM2 à Port Maubert.

### Célébrations

- Carnaval et Kermesse.
- Fête de fin d'année.



## Conseil d'école - Inspection

### Conseil d'école

Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année et comprend un représentant de la Mairie, un(e) délégué(e) départemental(e) de l'Education Nationale, l'inspecteur(trice), les représentants de parents d'élèves ainsi que l'équipe enseignante.

### Inspection de l'Education Nationale

Inspectrice : **Mme Prélois**

IEN Jonzac, 1 bis avenue du Général De Gaulle, B.P. 138, 17504 Jonzac.